

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	82 (1953)
Heft:	1
Rubrik:	Radioscolaire romande : règlement du Concours organisé à l'occasion du 20e anniversaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radioscolaire romande

Règlement du Concours organisé à l'occasion du 20^e anniversaire

ARTICLE PREMIER. — A l'occasion de son XX^e anniversaire, la Radioscolaire romande organise un concours de textes d'émissions scolaires inédits doté des prix suivants :

1 ^{er} prix :	Fr. 300.—
deux prix de :	» 100.—
quatre prix de :	» 50.—

ART. 2. — Le concours est ouvert à tous les membres du Corps enseignant de Suisse romande, ainsi qu'à tout auteur de langue française.

ART. 3. — Les textes d'émissions doivent être conçus :

- soit pour des enfants de 8 à 10 ans ;
- soit pour des enfants de 10 à 12 ans ;
- soit pour des enfants de 12 à 15 ans.

ART. 4. — Ces textes peuvent être rédigés sous forme de pièce radiophonique, de causerie, de causerie-audition ou sous toute autre forme jugée radiophonique.

La durée totale de l'émission doit être limitée à 30 minutes.

La langue doit être facilement accessible aux enfants de la catégorie à laquelle le texte s'adresse.

S'il s'agit d'une pièce radiophonique, le nombre des personnages ne devra pas excéder huit.

ART. 5. — Les sujets traités peuvent être musicaux, littéraires, historiques, scientifiques, etc...

ART. 6. — Seuls seront pris en considération les textes inédits et n'ayant pas été diffusés par un poste radiophonique. Les traductions ou les adaptations ne seront pas admises. Les concurrents s'engagent à ne pas faire diffuser leur œuvre avant la publication des résultats.

ART. 7. — L'œuvre sera présentée en trois exemplaires dactylographiés. Elle sera signée d'un pseudonyme répété sur une enveloppe cachetée, qui contiendra le nom, le prénom et l'adresse de l'auteur.

ART. 8. — Les textes présentés à ce concours devront parvenir à Radio-Genève (Boulevard Carl Vogt 66, Genève), avant le *28 février 1953*. Les résultats du concours seront proclamés avant fin juin 1953.

ART. 9. — Le jury sera désigné par la Commission romande des émissions radioscolaires. Ses décisions seront sans appel. Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner tous les prix.

ART. 10. — Le texte ayant obtenu le 1^{er} prix sera diffusé par Radio-Genève

lors d'une émission radioscolaire. Les autres œuvres primées ou non primées pourront être diffusées.

ART. 11. — Les manuscrits non primés et non retenus resteront à la disposition des auteurs qui pourront les retirer à Radio-Genève.

ART. 12. — Le règlement du présent concours est tenu à la disposition des auteurs.

Genève, novembre 1952.

Cours de ski du Corps enseignant fribourgeois

Les Paccots, 2 au 5 janvier

Au matin du 2 janvier, Châtel-St-Denis voyait affluer une trentaine de skieurs et skieuses qui, prenant place dans le grand car de M. Jenny, montaient vers les Paccots. Rien ne les distinguait des centaines d'autres sportifs si ce n'est pourtant une joie plus évidente répandue sur tous les visages épanouis, un air de liberté gamine de gens heureux d'échapper pour un temps aux exigences de la vie quotidienne.

Comme l'année dernière, la sympathique station des Paccots avait été choisie pour le cours de ski du Corps enseignant fribourgeois, et les passagers confiés à l'habile chauffeur du pullman en étaient les joyeux participants. Venus de la capitale, du Lac, de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, institutrices et instituteurs allaient, durant quatre jours, vivre des heures de saine détente et, sous les ordres de trois excellents instructeurs, MM. L. Wicht, O. Peissard et F. Lerf, acquérir ou parfaire une technique dont pourraient bénéficier à leur tour les écoliers de leur classe. Un travail méthodique et fructueux fut accompli, toujours sous le signe de la bonne humeur et de la plus franche camaraderie et, des débutants aux as, tous y trouvèrent profit et joie. Pistes parfaites, temps favorable, paysage harmonieux, tout d'ailleurs devait contribuer au succès de ce cours qui fut une vraie réussite.

Un merci tout spécial à M. Castella, le maître combien dynamique de l'école régionale d'Attalens, qui sut — comme il a coutume de le faire — organiser parfaitement et diriger avec le sourire ces journées sportives et nous donner, avec sa classe, une démonstration convaincante d'une leçon de gymnastique d'hiver. A voir la mine réjouie de ces jeunes garçons évoluant avec aisance et discipline, on put se persuader que l'heure de culture physique n'était pas pour eux une corvée mais que l'effort exigé était accompli avec un réel plaisir.

Du 2 au 5 janvier, les participants au cours ont pu, au contact de la pleine nature, dans cette région à la beauté simple et au charme attachant, oublier les soucis de leur tâche journalière et trouver dans la bienfaisante solitude des hauteurs, la griserie des descentes et l'atmosphère d'amicale sympathie qui ne cessa de régner, un courage nouveau pour reprendre le travail bien souvent difficile et ingrat de l'enseignement. Ils garderont de ce trop court séjour et de l'accueillante hospitalité de la cité châteloise le meilleur des souvenirs avec le désir de s'y retrouver l'année prochaine.